

Questions sur la reprise d'ancienneté

Par korreus, le 20/04/2011 à 22:08

Bonjour,

Nous avons bénéficié mon ancien employeur et moi-même d'une rupture conventionnelle, et ai quitté cette entreprise à la date du 31 août 2010 (date d'embauche le 21 novembre 2001). Les raisons de cette séparation sont le trop de responsabilités léguées à une seule personne. J'étais chef d'équipe dans la propreté: je gérais le management des ouvriers, effectuais les contrôles des différents sites de travail, organisais des RDV clients, faisais des compterendus au chef d'exploitation et aux régies, et on me demandait également le travail manuel tous les matins!

Récemment, il m'a proposé de reprendre un poste d'inspecteur, consistant à contrôler les sites d'intervention, fidéliser la clientèle et faire des rapports au supérieur, ce que j'ai toujours voulu faire.

Voici mes questions: est-il possible qu'il me reprenne avec mon ancienneté ou une partie? A quelle grille de salaire correspond ce poste (MP1, MP2 ou MP3)? Vais-je me faire avoir? (Cette dernière question ne vous étant pas destinée!)

Merci de votre réponse. Cordialement.

Par Cornil, le 24/04/2011 à 17:42

Bonsoir Korreus

L'employeur pet légalement te reprendre, aucun problème à ce sujet.

C'est à toi de négocier dans le nouveau contrat toutes conditions de cette reprise: reprise

d'ancienneté, coefficients, etc! Si "tu te fais avoir", tu n'auras qu'à t'en prendre à toi-même! Bon courage et bonne chance.